

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DU DISPOSITIF JEUNE ARBITRE

28 Mai 2024

BANQUE 
POPULAIRE
PARTENAIRE
MAJEUR



FF  **oile**

SOMMAIRE

- Paroles de Jeunes Arbitres et intervention de Armand (JA) et Claire (ex-JA et CCNS)
- Une formation pratique
- Que peut apporter le dispositif aux jeunes ?
- Comment lever les freins et les a-priori sur ce dispositif
- Les liens avec l'UNSS
- La présentation du programme national 2024 d'accueil de JA sur les grandes épreuves
- Les conditions pour intégrer le dispositif
- L'inscription des Jeunes sur le site fédéral
- Et la suite du JA avec la filière « Arbitre Espoir »
- Matériel - Dotations
- Le rôle des arbitres dans la transmission des compétences
- Être référent – tuteur
- Expériences dans les ligues
- Réponses du Service Juridique de la FFVoile aux questions posées par un Référent JA

PAROLES de Jeunes Arbitres

- 1) Le **Comité Technique** : C'était très *intéressant de voir ce qui se passe avec la jauge des bateaux* lors d'un championnat : changement de voile ou matériel si casse, rôle important aussi pour la sécurité et le respect de la jauge
- 2) Le poste de **Mouilleur** : « **les yeux du Comité** » là où il ne peut pas être. J'adore ce poste... Totale découverte pour moi avec l'explication du GPS et le placement des bouées... Belle expérience pour comprendre que la communication entre toute l'équipe est très importante
- 3) Le **Comité de course** : Poste où il faut gérer toute une équipe. On m'a fait confiance et on m'a laissé faire. ... Je m'occupais surtout de faire les relevés de vent (« **le maître du vent** ») ce qui m'a appris à *bien utiliser un compas/anémomètre/girouette.* ... Le rôle de comité n'est pas celui que j'ai le plus apprécié, car toutes les personnes présentes sur la ligne de départ et autour *doivent se coordonner parfaitement*
- 4) Le **Jury** : On est au « **cœur de la régata** ». Rôle qui m'a plu, tant dans les placements et les décisions à faire sur l'eau qu'à terre lorsqu'il *faut arriver à visualiser ce qu'il s'est passé et appliquer les règles correspondantes* afin de juger les potentielles réclamations. ...J'ai assisté aux instructions un soir en tant qu'observatrice, j'ai *appris qu'il y avait tout un travail de rédaction sur les faits établis*, les décisions du jury



PAROLES de Jeunes Arbitres

- 1) ***Etre jeune arbitre est l'occasion d'occuper différents postes***, la diversité des opérations, les tâches qui m'ont été confiées et les connaissances propres à l'environnement de la voile à mettre en application m'ont intéressées
- 2) Le côté gestion complète de la régata m'intéresse beaucoup. Je n'aime pas le côté administratif du jury même si cela apporte énormément de connaissance sur les règles de course.
- 3) J'ai reçu un excellent accueil de la part des arbitres avec des échanges très intéressants, et plein d'astuces qu'on ne trouve pas dans les livres...
- 4) Pouvoir rejoindre la FFV après un cursus UNSS
- 5) C'était très intéressant de voir l'autre côté des régates et je pense que ***c'est une expérience très utile pour régater.***
- 6) **Parent de jeune arbitre** : mon fils a gagné en maturité, il est plus à l'aise sur l'eau et face au jury en cas de réclamation



PAROLES de Jeunes Arbitres

- **Intervention de Armand**, Jeune Arbitre depuis 2022 :

A intégré le dispositif suite à une proposition d'une arbitre sur une régates, d'abord en local car âgé de 13 ans à l'époque, puis sur des épreuves majeures

Participe à la CIP-CIE comme JA et est particulièrement intéressé par le jury, en lien direct avec sa pratique sportive

- **Intervention de Claire**, Jeune Arbitre en 2019 :

A intégré le dispositif car elle suivait sa petite sœur sur les régates.

Elle préfère le Comité de Course et a beaucoup aimé tous les échanges et les « petites astuces » données par les arbitres lors de ses participations

A sa majorité, a intégré la filière « Arbitres Espoir » et est maintenant Comité de Course National Stagiaire.

Elle encourage les jeunes à intégrer le dispositif, porteur d'informations et d'expériences très enrichissantes

Une formation pratique

- La formation des JA se fait sur le principe du compagnonnage, il n'y a pas de contenu, cela passe exclusivement par la pratique sur des régates.
- Les jeunes peuvent se documenter sur internet, l'espace arbitrage mais il n'y a aucune obligation.
- Le principe est de ne pas entrer dans un cycle scolaire.
- **Pratique locale : apprentissage des principaux rôles**
 - *sur 1 à 3 régates dans l'année en fonction de la disponibilité du jeune*
- **Pratique Régionale ou Nationale :**
 - Accompagner l'équipe de ligue sur des déplacements
 - Si compétences et maturité, pouvoir participer à un Championnat de France ou une grande épreuve



Que peut apporter le dispositif aux Jeunes ?

L'éducation à la citoyenneté, la sensibilisation d'une classe d'âge à la prise de responsabilités, la favorisation de l'insertion du jeune dans le milieu associatif.

« Arbitrer pour mieux régater » :

- pour améliorer sa pratique personnelle,
- pour valoriser ensuite ses propres résultats sportifs,
- pour valoriser les règles sportives et les faire appliquer,

Avoir des échanges riches et constructifs avec les arbitres en poste

Favoriser le poste de jury (important pour le coureur car cela concerne directement son parcours sportif)

Être Jeune Arbitre, c'est participer à l'arbitrage et à l'organisation de compétitions, toujours sous le contrôle d'un référent, tuteur, tout en restant pratiquant compétition, loisirs.

Comment lever les freins et les à-priori

Temps passé : on apprend aussi en arbitrant.

- **1 à 3 régates dans l'année peuvent compléter une pratique sportive**
- **Pas de concurrence avec l'entraînement, au contraire**
- **Choisir des épreuves locales et sur d'autres supports, sur des périodes creuses**

Encadrement : le JA est confié à l'arbitre volontaire pour la journée d'arbitrage, avec un rôle adapté à ses compétences.

Pour les nuits, il est possible de faire appel à un jeune possédant le BAFA de 20h à 8h, moyennant finances, pris en charge par la Ligue, CDV, le club,....

Déplacement : par les parents quand c'est possible, par l'équipe du club à organiser en amont,....

Responsabilité : l'arbitre en charge ce jour-là et le club organisateur (prévoir une autorisation parentale et la fiche sanitaire)

Liens avec l'UNSS

- **L'UNSS forme aussi des jeunes arbitres** puisqu'une **équipe doit avoir un JA certifié** pour participer aux compétitions UNSS.
- Pour faire la liaison entre FFVoile et UNSS, il est judicieux de s'adresser au club qui accueille une activité Voile UNSS pour prendre contact avec les enseignants d'EPS, et ensuite les Directeurs Régionaux UNSS.
- **Inviter les enseignants « spécialiste Voile » aux formations**, colloques de la ligue pour les aider dans leur formation des jeunes et proposer son aide pour l'arbitrage des compétitions UNSS



Présentation du programme national Été - Automne

Championnat de **France Minimes** : 6 au 11 juillet à **CHERBOURG – Ligue Voile Normandie** : accueil internat et externat - *date limite d'inscription 15 juin*

Championnat de **France Jeunes Extrême Glisse Windfoil et Raceboard** : 20 au 25 août à **QUIBERON** : *date limite d'inscription 30 juin* - places limitées et accueil uniquement en externat.

Championnat de **France Espoirs Solitaire/Equipage** : 22 au 27 août à **LA ROCHELLE NAUTIQUE** : *date limite d'inscription 30 juin* - accueil internat et externat.

Championnat de **France Jeune Extrême Glisse Kiteboard et Wingfoil** : 21 au 27 octobre à **LEUCATE – La FRANQUI** : places limitées et accueil uniquement en externat

Championnat de **France Jeune Extrême Glisse Slalom** : 28 octobre au 1^{er} novembre à **DUNKERQUE** : places limitées et accueil internat et externat

INTEGRER le DISPOSITIF Jeunes Arbitres FFVoile

Le **volontariat** est la règle de base sur lequel s'appuie le dispositif Jeune Arbitre.

Ce volontariat peut-être soit spontané, soit suggéré suite à l'intervention de l'entraîneur, des arbitres sur les régates, ou de personnes impliquées...

Avoir une pratique de la voile :

- **soit en compétition sur des régates de grade 5 (A, B, C),**
- **soit en voile loisir,**
- **soit être issu des jeunes arbitres UNSS licenciés FFVoile.**

Être âgé de 14 ans (possibilité de 12 par dérogation) et de 17 ans au maximum.

Savoir qu'il existe des « règles du jeu » de la régate (RIR = Règles Introduction à la Régate) et les règles de la compétition à la voile sont définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV))

Etre motivé et avoir envie de s'investir

L'inscription du Jeune sur le site Fédéral

DISPOSITIF JEUNES ARBITRES



Le-a Jeune Arbitre peut être membre du jury ou membre du comité de course ou adjoint-e du joueur d'épreuve.

1. Lorsque le-a Jeune Arbitre est membre du jury, il-elle fait partie d'une équipe (un-e ou plusieurs jeunes arbitres, et un-e ou plusieurs juges). Le jury a pour rôle de juger les réclamations, de juger dur l'eau (si prescrit dans les IC) et de veiller au respect de l'équité sportive.

Sur l'eau :

Il-elle suit la régata à bord d'un bateau à moteur (pilote par un-e adulte si il-elle n'a pas le permis bateau).
Il-elle a pour rôle :

- d'observer le déroulement des courses,
- de noter les infractions aux règles soit pour pénaliser immédiatement si les IC le permettent soit pour réclamer ou témoigner à terre.

A terre en tant que secrétaire du jury : il-elle réceptionne les réclamations et gère les affichages du jury

A terre en tant que membre du jury, il-elle participe aux instructions des réclamations.

- il-elle participe à l'examen de la recevabilité
- il-elle participe à l'établissement des faits et de la conclusion
- il-elle complète le formulaire de réclamation

2. Lorsque le Jeune Arbitre est membre du comité de course ou adjoint-e du joueur d'épreuve, il-elle fait partie d'une équipe (un-e ou plusieurs jeunes arbitres et un ou plusieurs comités de course). Le comité de course a pour rôle de participer à la direction des courses tel que requis par les RCV. Il-elle est chargé de l'implantation de la ligne de départ, de la mise en place du parcours, du déroulement des procédures de départ et d'arrivée, du classement des concurrents à chaque course, de la validation, de la publication des résultats et de la jauge.

Le-a Jeune Arbitre, membre du comité de course, peut avoir un des rôles suivants :

- mouilleur-e : à bord d'un bateau moteur et sur ordre du comité de course, il-elle doit pouvoir mouiller les marques de parcours ou les déplacer en fonction de l'orientation du vent.
- pointeur-e : à bord d'un bateau, mouillé à proximité des marques, il-elle doit noter le passage des concurrents aux marques du parcours et rendre compte des infractions constatées au président du comité de course.
- adjoint-e du comité de course : à bord du bateau du comité de course, il-elle doit connaître la pavillonnerie et préparer l'envoi des pavillons pour les procédures de départ. Il-elle peut participer à la visée de la ligne de départ et indiquer les infractions. Il-elle peut aussi tenir le chronomètre pour suivre le déroulement des procédures et le contrôle des temps limites. Il-elle peut établir des relevés de vent et en informer le président-e du comité. Il-elle peut également noter les ordres d'arrivée à chaque course (secrétariat sur l'eau).
- 3. Adjoint-e du Comité technique/joueur : si un Comité technique est présent, tu peux l'aider à vérifier la conformité du matériel. Pour assurer ses contrôles, le Comité technique utilise d'autres règles : les règles de classe qui donnent les caractéristiques du bateau (par exemple longueur, largeur, dimensions des voiles...) et les règles d'équipement des voiliers (REV) qui définissent chaque élément constituant du bateau. Les contrôles de jauge peuvent se faire pendant la jauge avant l'épreuve (contrôle des documents de jauge, cohérence des N° de voiles entre ceux déclarés et ceux utilisés, contrôle des moyens de sécurité), avant et pendant la mise à l'eau et après chaque course par des contrôles de quelques caractéristiques définissant le bateau.

La fonction de jeune arbitre permet de se sensibiliser, se former à l'arbitrage et à l'organisation de compétitions, toujours sous le contrôle d'un-e tuteur-ice arbitre possédant au minimum la qualification d'arbitre de club.

Pour être Jeune Arbitre, il faut avoir une pratique de la compétition sur des régates de grade 5A ou minimum et être âgé-e de 14 ans ou moins. Les compétences développées peuvent être valorisées dans Parcours Sup (Cf. document ci-dessous).

Vous y trouvez aussi la fiche de candidature pour les épreuves majeures 2024.

Information épreuves 2024 : La CIE à Biscarosse a fait le plein de Jeunes Arbitre, merci de postuler sur les autres

Documents

- [Charte engagement et autorisation parentale](#) (DOCX) - 08/03/2023 - 10-51
- [Dispositif](#) (PDF) - 20/07/2023 - 12-25
- [Liuret de compétences](#) (DOCX) - 08/03/2023 - 10-51
- [Parcours Sup](#) (PDF) - 20/07/2023 - 12-25
- [CR ma régata comme Jeune Arbitre](#) (DOCX) - 07/06/2023 - 11-14
- [Les bonnes pratiques avec Les JA](#) (PDF) - 16/03/2023 - 16-04
- [Fiche Candidature](#) (PDF) - 20/07/2023 - 12-25
- [Liuret de formation](#) (PDF) - 20/07/2023 - 12-12
- [Flyer](#) (PDF) - 20/07/2023 - 12-25
- [Fiche Candidature JA EPREUVES 2024](#) (DOCX) - 15/05/2024 - 18-12

Lien acte de candidature



L'inscription du Jeune sur le site Fédéral

- 1) Inscription par le jeune en direct : [Lien acte de candidature](#)
- 2) Documents à remplir pour finaliser l'inscription : autorisation parentale, droit à l'image, fiche sanitaire
- 3) Enregistrer le jeune sur le site fédéral comme « Jeune Arbitre » par le responsable CRA :
 1. Espace CRA :
 2. Gestion des qualifications régionales
 3. Rechercher le coureur et valider

Pour ajouter une qualification régionale : choisir ci-dessous

Filtre des qualifications régionales

ACJ - Jeune Arbitre ▼

Ajouter la qualification 'ACJ - Jeune Arbitre'.

N° Licence	Nom	N° Club

Rechercher Retour au formulaire principal

- 4) Lui proposer de s'inscrire (comme tout arbitre) sur les épreuves après l'accord du tuteur, référent, club organisateur
- 5) Être validé par la CRA sur l'épreuve demandée

la FILIERE « Arbitre Espoir »

Après une pratique en tant que Jeune Arbitre, pouvoir intégrer plus facilement la filière « Arbitre Espoir »:

- **En passant le test théorique avant ses 18 ans**
- **Être plus à l'aise pour les épreuves pratiques**
- **Valider son niveau régional plus facilement**
- **Avoir accès à des épreuves nationales**

MATERIEL - DOTATIONS

Le matériel : souvent prêté par la CRA.

Cela peut être : girouette, compas, anémomètre, indicateur de cap, tablette papier,... le tout dans une « valisette » confiée au Jeune pour la régates ou pour la durée de sa mission ou en rotation entre les JA suivant les épreuves



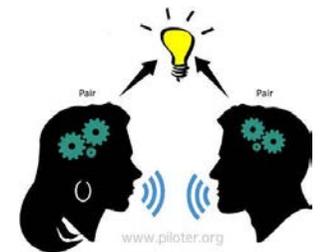
Les dotations :

- Régionale : par la CRA : tee-shirt, débardeur, dossard,... pour être reconnu sur l'épreuve
- Nationale : par la CCA sur des grandes épreuves et après plusieurs jours d'arbitrage au fur et à mesure de l'implication des jeunes et données par l'intermédiaire des référents en région



Rôles des Arbitres dans la transmission

- 1) Connaitre les différents rôles de l'arbitrage : comité de course, jury, comité technique, umpire,
- 2) Partager sa passion,
- 3) Expliquer et faire comprendre les mécanismes de l'organisation d'une régates,
- 4) Transmettre ses connaissances d'arbitre,
- 5) Être patient, disponible, distribuer et partager les tâches,
- 6) Créer une confiance mutuelle pour le respect des règles et de la tenue sur place,
- 7) Intégrer le Jeune dans la vie du club,
- 8) Sur toutes sortes de régates : club, départementale, régionale, nationale,...
- 9) Remplir, avec le jeune, le livret de compétences pour un suivi plus précis.



Être Référent et / ou Tuteur

Le **Référent** est la personne « ressource » des Jeunes Arbitres dans la Ligue.

C'est lui qui nommera les jeunes comme JA et les validera, en concertation avec le responsable CRA, pour les épreuves choisies. Il fera le lien entre parents et arbitres-organisateurs et les tuteurs.

La liste est disponible sur le site

Le **Tuteur** est la personne proche qui aura davantage de contacts avec le jeune pour l'offre de régates, l'encadrement, l'accompagnement spécifique lors des compétitions.

Il sera bienveillant, à l'écoute, avec force de propositions.

Il aura des compétences d'arbitrage, de communication pour conseiller et encadrer le jeune dans sa démarche



Expériences des Ligues

- Pour se qualifier au Championnat de France, certaines ligues, en accord avec leur Commission Sportive, demandent aux jeunes coureurs de participer, à minima, à l'organisation d'une épreuve. Cette initiative permet aux jeunes de découvrir l'autre côté de la régates et peut-être de susciter des « vocations »...
- Faire des « ateliers » d'arbitrage à terre
- Inviter les Jeunes Arbitres UNSS de niveau national à participer à des régates FFVoile pour leur proposer ensuite d'intégrer le dispositif fédéral
- Arbitrer les championnats UNSS Voile pour faciliter les échanges entre licenciés UNSS et licenciés FFVoile
- Toute initiative pour donner envie est bonne à partager...



Le service juridique de la FFVoile a répondu :

Questions d'un référent JA au service juridique de la FFVoile :

Q : En relisant l'autorisation parentale signée par les parents et si je comprends le texte ci-dessous, je dois accepter la responsabilité entière de l'enfant qui m'est confié pendant les régates FFVoile quel que soit le plan d'eau malgré mon absence sur le site ?

Pendant la durée de cette formation, M. Mme

aura qualité de Référent dûment mandaté par la FFVoile.

Durant tous les temps d'arbitrage des épreuves sur lesquelles il interviendra, j'accepte que mon fils (ma fille) soit placé(e) sous la responsabilité du Référent Arbitre nommé FFVoile ou CRA.

R : Il est vrai que la formulation de l'autorisation est assez large néanmoins il me semble qu'il n'est pas possible de considérer qu'il est sous votre garde alors que vous n'êtes pas avec lui. L'engagement de votre responsabilité dans cette hypothèse ne me semble pas juridiquement concevable.

De plus, et conformément à la fiche référentielle dédiée à la fonction de jeune arbitre ([disponible sur le site FFVoile](#)), le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » exerce sous la supervision d'un arbitre qualifié.

Par ailleurs, il appartient à la structure d'accueil de mettre « en place les moyens nécessaires pour que le titulaire de la fonction « Jeune Arbitre FFVoile » se perfectionne dans les différents domaines de la pratique et de la théorie de l'activité compétitive et améliore ses connaissances du fonctionnement de la structure et de l'organisation des compétitions au sein de la structure. »

Dans ce contexte, le Président de la CRA et vous, en tant que référent des Jeunes Arbitres en IDF, avez une responsabilité générale sur la formation et l'activité du Jeune Arbitre mais celui-ci sera placé, pour chaque régate, sous la responsabilité fonctionnelle de l'arbitre qualifié qui le supervisera et du club organisateur.

Le service juridique de la FFVoile a répondu :

Questions d'un référent JA au service juridique de la FFVoile :

Q : En cas d'accident corporel pendant une course, est ce que les parents du JA peuvent se retourner vers le Référent Jeune Arbitre malgré toutes les précautions qui ont été contrôlées en amont.

R : A mon sens, l'obligation qui repose sur l'organisateur d'une compétition où officierait le jeune arbitre ou le cas échéant sur le référent jeune arbitre est une obligation de moyen. Ainsi, l'organisateur, l'arbitre qualifié qui le supervise ou le référent jeune arbitre doit avoir rempli son obligation de sécurité et avoir tout mis en œuvre pour que le jeune arbitre intervienne dans un cadre cohérent avec ses compétences. Par ailleurs, le jeune arbitre aura une couverture en individuelle accident (qui le couvrira en cas de dommages corporels subis) via sa licence club, les arbitres (que ce soit l'arbitre qualifié qui le supervise ou le référent jeune arbitre) seront couverts par leur Licence Club en cas d'engagement de leur responsabilité civile et le club organisateur bénéficiera d'une couverture en tant que structure morale affiliée à la FFVoile.

Q : Dans le cas d'un déplacement dans le véhicule d'un accompagnateur, est ce que les parents doivent me signer une autorisation parentale pour le transport mentionnant le nom du conducteur ?

Même question pour les encadrants en cas d'hébergement ?

R : L'autorisation parentale ne me semble pas obligatoire mais recommandé afin de servir d'élément probatoire en cas de litige lié notamment à la présence du mineur.

Il est possible de prévoir une autorisation parentale ayant une portée générale signée par les représentants légaux de tous les jeunes arbitres dans lesquels ils indiquent explicitement qu'ils autorisent leur enfant, jeune arbitre, à effectuer un transport dans le véhicule d'un accompagnateur afin de se rendre sur le lieu de la compétition.

Un grand MERCI à toutes et tous :

- Pour votre investissement,
- Pour votre disponibilité,
- Pour votre partage de connaissances,
- Pour la transmission des compétences

